



Sommaire

Introduction

| | |
|--|----|
| 1. Contexte de la mission..... | 2 |
| 2. Château d'eau et patrimoine..... | 3 |
| a) Les châteaux d'eau classés monuments historiques..... | 3 |
| b) Le processus de patrimonialisation | 3 |
| c) Relation entre population et châteaux d'eau classés | 4 |
| 3. Etude architecturale des châteaux d'eau | 4 |
| a) Les différents types architecturaux | 4 |
| b) Les architectures des châteaux d'eau du Lauragais..... | 8 |
| c) Cartographies des différentes architectures..... | 10 |
| 4. Etude paysagère..... | 11 |
| a) Présentation du Lauragais | 11 |
| b) Les châteaux d'eau dans le grand paysage..... | 13 |
| i) <i>Les unités paysagères</i> | 13 |
| ii) <i>Cartographie des différents paysages</i> | 24 |
| iii) <i>Cartographie des différents matériaux</i> | 25 |
| c) Château d'eau et paysage à moyenne échelle | 27 |
| d) Au pied du château d'eau | 29 |
| 5. Ressentis des populations riveraines | 31 |
| a) Résultat des enquêtes auprès des services de gestion des châteaux d'eau | 31 |
| b) Résultat des enquêtes auprès des Maires..... | 33 |
| c) Résultat des enquêtes auprès de la population | 33 |
| 6. Les éventuelles modifications | 34 |

Conclusion

Introduction

Les réservoirs d'eau sont des structures qui servent à stocker l'eau pour les populations. Hors il existe plusieurs types de réservoirs d'eau : les réservoirs aériens appelés communément châteaux d'eau et les réservoirs enterrés ou semi-enterrés. Nous nous pencherons seulement sur les réservoirs aériens car ils ont un impact paysager plus important que les réservoirs enterrés ou semi-enterrés.

Les châteaux d'eau sont des supports imposant répartis de façon homogène sur l'ensemble du territoire français. Malheureusement, ces masses de béton nous offrent trop souvent une apparence vieillissante, triste, voire insalubre. Sur environ 17 000 châteaux d'eau, seulement 200 d'entre eux ont fait l'objet d'une intervention picturale devenant ainsi le support d'artistes tel que Paule ADELIN.

L'atout majeur de ce support est d'être un repère, un monument incontournable du grand paysage. Installé à l'endroit le plus haut d'une commune, il est souvent plus haut que le clocher de l'église. Circulaire, il imprime dans le paysage une attitude stable et constante en se montrant toujours sous le même profil. Il est, dès sa construction, une illusion optique monumentale qui prend la lumière avec douceur et se détache dans le ciel.

Depuis quelques années, les châteaux d'eau sont, en plus d'être un support pour les artistes peintres, un défi pour les architectes qui leurs confèrent de nouvelles formes où qui les transforment en lieu de vie. Citons le château d'eau de Vendœuvre les Nancy (54) qui comporte 18 logements dont 12 duplex, le châteaux d'eau de Croix (90) qui est en forme de croix et celui de Castelnaudary (11) qui a l'aspect d'une cassolette.

Mais qu'en ait-il des châteaux d'eau du Lauragais ? Ont-ils des particularités où sont-ils d'une architecture banale ? Comment la population riveraine perçoit ces ouvrages ? Faut-il les rénover, les réhabiliter, les détruire ? Ce dossier a pour objectif de répondre à ces différentes questions par le biais d'une étude paysagère, d'une étude architecturale et d'enquêtes auprès des populations riveraines.

1. Contexte de la mission

L'association « Les châteaux d'eau de France » a pour un de ses objectifs, « *d'élaborer des propositions d'amélioration du cadre de vie des populations résidentes à proximité de ces ouvrages* ».

Dans ce cadre, l'association fait le constat que depuis longtemps, les châteaux d'eau ont été implantés dans notre environnement sans autre souci que celui de répondre à un besoin fonctionnel : alimenter la population en eau potable.

Ces ouvrages nous sont si familiers que nous ne les voyons plus. Ils sont omniprésents dans notre champ de vision mais nous passons bien souvent à côté sans les voir, car pour la majorité d'entre-nous ils ne sont qu'un bâtiment dans le paysage. Aujourd'hui nous devons avoir une autre approche et comprendre que les mettre en lumière ne peut qu'aider à mieux les faire accepter, et surtout à les sauvegarder. Afin de les protéger, il faut faire en sorte de les intégrer convenablement dans leur environnement, ou de mieux les faire remarquer pour éviter de les oublier.

De ce fait l'association profite de la possibilité de faire appel à un stagiaire en aménagement du territoire pour commencer la réalisation d'une étude d'impact paysager.

Le Lauragais, qui est la région d'implantation du siège de l'association, présente une certaine uniformité architecturale au niveau des habitations mais en est-il de même à l'échelle des châteaux d'eau ? Ces caractéristiques ont fait que le Lauragais était la zone géographique la plus propice pour la réalisation d'une première étude d'impact paysager.

Des communes de petites et moyennes tailles couvrent le territoire et le paysage du Lauragais de nombreux châteaux d'eau facilitant ainsi la découverte ou non d'une uniformité architecturale. La présence d'habitants à proximité de ce patrimoine permet de connaître, par le biais d'enquêtes, la vision qu'ils ont de ces ouvrages.

Les limites de l'étude suivent une partie des frontières historiques et géographiques du Lauragais et celles de la Haute-Garonne.



2. Château d'eau et patrimoine

a) Les châteaux d'eau classés monuments historiques

En France, le classement comme monument historique est une servitude d'utilité publique visant à protéger un édifice remarquable de par son histoire ou son architecture. Cette reconnaissance d'intérêt public concerne plus spécifiquement l'art et l'histoire attachés au monument.

De nombreux châteaux d'eau sont inscrits dans l'inventaire culturel ou dans le patrimoine industriel, un petit nombre est classé dans les monuments historiques. (Voir annexe.)

b) Le processus de patrimonialisation

La démarche de classement peut être faite soit par des acteurs publics ou des particuliers - propriétaires d'un bâtiment par exemple, auprès du Service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP). L'Architecte des bâtiments de France (ABF) y est l'interlocuteur privilégié dans la démarche de classement et le contrôle de l'application des servitudes une fois le classement effectué.

Le dossier de demande de protection est généralement constitué par des personnes rattachées à la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles), recenseurs ou autres. Le dossier doit comporter une partie documentaire donnant des renseignements détaillés sur l'édifice (histoire, situation urbanistique, juridique, ...) et des documents photographiques et cartographiques.

Le dossier ainsi constitué est ensuite soumis à l'avis de la COREPHAE (commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique), constituée par 30 membres et présidée par le préfet de région.

Le préfet rédige un arrêté d'inscription et transmet ensuite le dossier au Ministère. La commission supérieure des monuments historiques a alors deux possibilités: soit elle propose le classement, soit elle propose l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (si l'édifice présenté ne justifie pas un classement). Enfin, le ministre signe l'arrêté de classement.

En cas d'opposition du propriétaire du château d'eau qui est proposé de classer, le classement peut être opéré d'office par décret en Conseil d'État.

Lorsqu'un château d'eau est classé, pour toute transformation sur le bâtiment, les propriétaires doivent en faire la demande au moins quatre mois avant le début des travaux auprès du préfet en indiquant le détail des travaux à effectuer.

L'édifice classé ne peut être détruit ni déplacé - même en partie.

Il ne peut être cédé (vendu, légué, donné, ...) sans que le ministre n'en ait été informé auparavant. Le nouveau propriétaire doit être informé, avant la vente, du classement ou de l'inscription.

De même, aucune construction neuve ne peut être effectuée en adossement de l'édifice protégé sans accord du ministre.

c) Relation entre population et châteaux d'eau classés

L'impact culturel des châteaux d'eau est une résultante de la relation qui existe entre ces ouvrages et la population.

Tout comme les phares, ce sont des éléments du patrimoine industriel, même s'ils ne bénéficient pas de la même considération auprès des populations. Les phares sont le sujet de nombreux ouvrages autant sur le plan touristique qu'historique. Comme les châteaux d'eau, ce sont des ouvrages fonctionnels mais leur but est de guider les navires tandis que les châteaux d'eau approvisionnent les foyers en eau. Pourquoi ces édifices n'auraient-ils pas droit à la même considération que les phares ?

On serait tenté de croire que les châteaux d'eau ne font pas partie du patrimoine ou n'intéressent pas la population. Hors ce n'est pas le cas. Souvent qualifiés de « grands champignons », à partir du moment où ces derniers sont anciens, porteurs d'histoire ou originaux de part leur forme ou matériau de construction, leur protection est plébiscitée. Les châteaux d'eau en pierre sont souvent mis en avant par la population contrairement aux constructions en acier. Hors, eux aussi sont des témoins de l'histoire architecturale des châteaux d'eau. Leur classement aux monuments historiques est un bon moyen de protection. Une centaine de châteaux d'eau sont déjà recensés auprès de cet organisme.

3. Etude architecturale des châteaux d'eau

a) Les différents types architecturaux

Les châteaux d'eau n'ont pas une architecture bien définie. Elle varie selon la région, les utilités annexes, le type (réservoir au sol ou aérien) ainsi que selon la fantaisie des architectes. Malgré cela il est possible de les classer par catégories – nous ne parlerons pas des réservoirs au sol car ils ont un faible impact paysager:

- **Simple**, que l'on voit couramment
- **Original**, visibles et peu ordinaires (mais ils deviennent de plus en plus courants du fait de la suppression des anciennes architectures au profits des plus modernes)
- **Camouflé**, seuls les professionnels et passionnés connaissent l'existence de ces caméléons géants
- **Inclassable**, ceux là n'ont pas d'architecture précise et sont uniques, fruit de l'imagination débordante des architectes

Dans la catégorie des châteaux d'eau simples, se trouvent les châteaux d'eau champignon, bouchon de champagne et les fûts cylindriques :



Champignon



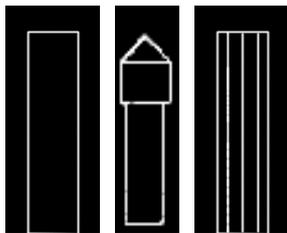
Essay (31)



Bouchon de champagne



Osny (95)



Fûts cylindriques



St Just-le-Martel (87)

Ces châteaux d'eau sont en « voie de disparition ». L'architecture est très simple. On les différencie par la forme de leur base, le champignon a une base conique et sa structure est très fragile d'où le fait qu'il soit moins présent et a plus tendance à disparaître que le bouchon de champagne.

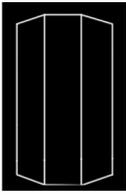
Lorsqu'ils sont isolés, ils sont remplacés par de nouveaux ouvrages par contre s'ils sont groupés, ils ont une chance de rester en place pour des raisons de coût de démolition.

Les bouchons de champagne, très courants, servent souvent en tant que support pictural rendant chaque ouvrage unique et original.

Cette architecture, support de l'imagination des architectes, se décline en plusieurs variantes :

- cylindre, dont la cuve n'est pas apparente
- colonne, photo
- à ailerons, la cuve et le fût ne forment qu'un bloc et des lames de béton verticales viennent longer l'ensemble.

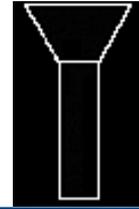
La catégorie des châteaux d'eau à architecture originale est illustrée par les réservoirs parallélépipédiques, les réservoirs tronconiques (sablier, chanterelle, fort encorbellement et hyperboloïde) et les réservoirs en acier qui permettent des cuves en boules:



Beaucaire (30)



La Forêt Ste Croix (91)



Bourbon l'Archambault (03)

Ce type d'architecture, encore peu répandu, rompt avec l'habituelle architecture à fût cylindrique.

Ces deux architectures, ressemblantes (elles ne diffèrent que par la base) deviennent de plus en plus fréquentes. Elles sont souvent adoptées lors de la création de nouveaux châteaux d'eau car la possibilité de stockage en eau de la cuve est plus importante que pour les anciennes architectures.



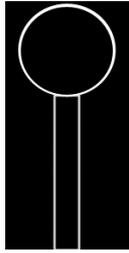
Trappes (78)

Cette architecture à fort encorbellement peut permettre une certaine fantaisie pour les architectes.



La Poterie (22)

Cette architecture ne permet pas la distinction entre le fût et la cuve, l'ensemble forme un bloc unis. Elle est souvent utilisée pour la réalisation de nouveaux châteaux d'eau.



Bordeaux-St-Clair (76)

L'acier est un matériau qui permet des extravagances architecturales mais aussi une plus grande capacité de stockage. Les plus grosses cuves peuvent stocker jusqu'à 10 000 m³.

L'architecture du fût varie selon la capacité de stockage assignée à la cuve :

- unique et fin lorsque la capacité n'excède pas les 500 m³,
- à plusieurs colonnes pour les cuves de plus de 500 m³
- unique et épais pour les cuves de plus de 1000 m³

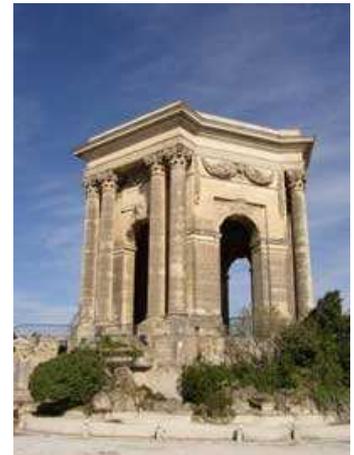
Concernant ceux qui sont camouflés, il n'y a pas d'architecture type. Le but étant de les rendre invisibles en tant que château d'eau à l'œil du passant. En voici quelques exemples :



Cannes (06)



Strasbourg (67)



Montpellier (34)



Buléon (56)



Marseille (13)

Les inclassables contrairement aux camouflés sont visibles en tant que châteaux d'eau. Seule leur architecture unique fait qu'ils ne peuvent être classés dans les catégories précédentes. Dont voici quelques spécimens :



Marmande (47)



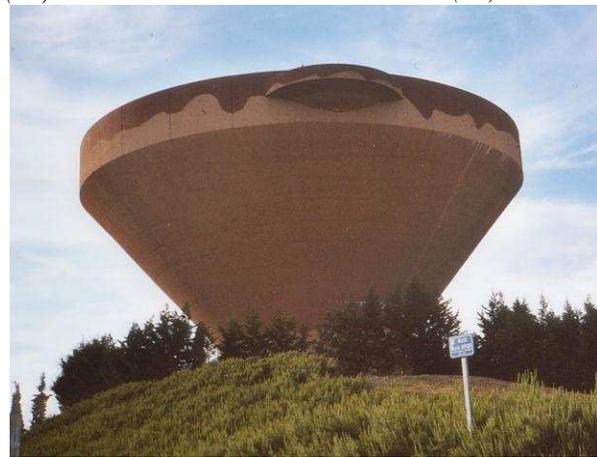
Croix (90)



Burie (17)



Pacé (35)



Castelnaudary (11)

b) Les architectures des châteaux d'eau du Lauragais

Dans le nord des coteaux Ouest du sillon Lauragais, l'architecture dominante est le bouchon de champagne. La chape est recouverte d'un toit en tuiles rouges en harmonie avec les briques rouges de la région. La cuve et le fût sont peints en beige tandis que la base de la cuve est blanche. Ayant visité la région en période de sol nu, nous avons pu remarquer que le beige de ces ouvrages mettait en valeur le sol agricole nu, voire s'y confondait. Certains ouvrages arboraient également un bas de fût blanc.



*Les Hugous – type
bouchon de champagne*



Rebigue – type colonne

Dans les coteaux Est, l'architecture est variée même si la dominante est l'architecture de type bouchon de champagne. La cuve est recouverte de briques rouges en accord avec

l'architecture locale des bâtis. Le fût est beige comme pour les châteaux d'eau de la zone précédente. Contrairement aux coteaux Ouest, ceux de l'Est abritent des réservoirs au sol qui ont pour vocation d'alimenter la vallée de l'Hers.

Quelques communes arborent de nouveaux châteaux d'eau dont l'architecture est de type cylindre. Ces nouveaux châteaux d'eau dont le style est appelé Pigeonnier sont de couleur rosée avec un liseré de briques rouges à chaque étage. Leur toit surmonté d'une flèche est recouvert de tuiles rouges. Ces nouvelles architectures sont en accord avec les nouvelles villas qui se construisent aujourd'hui.

Les communes proches de l'agglomération Toulousaine ont des châteaux d'eau de type chanterelle tel que Lauzerville, Flourens au lieu-dit La Tourette et Vielle-Toulouse. Celui de Lauzerville est recouvert d'une fresque abstraite qui représente les couleurs du paysage Lauragais.



Saussens – type cylindre



Lauzerville



Flourens



Vielle-Toulouse

Certains châteaux d'eau d'architecture bouchon de champagne ou colonne ne suivent pas les couleurs des châteaux d'eau de la région car ils sont recouverts d'une fresque qui les rend unique. C'est le cas pour les châteaux d'eau d'Auterive et Nailloux.

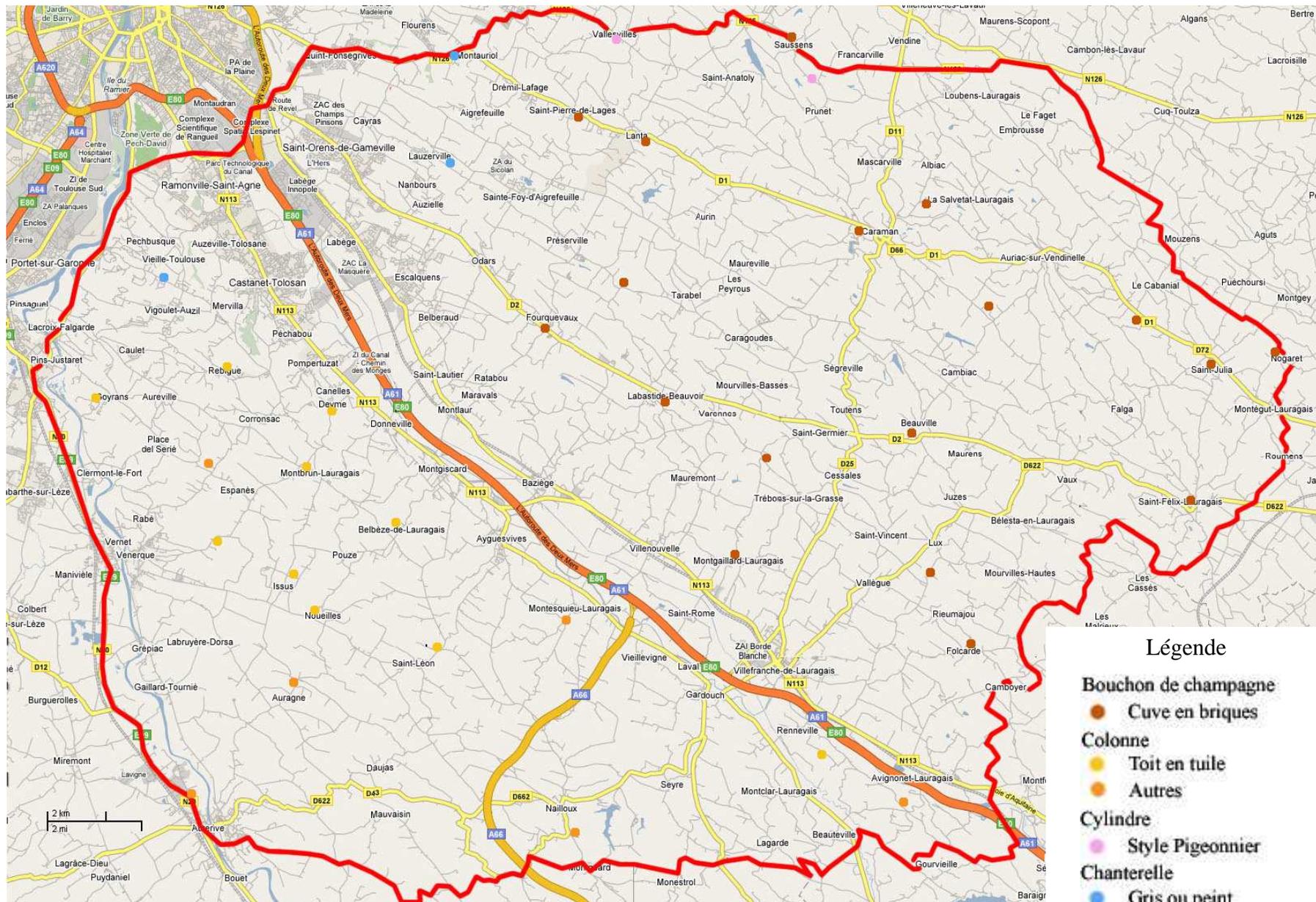


Nailloux



Auterive

c) Cartographies des différentes architectures



4. Etude paysagère

a) Présentation du Lauragais

Le Lauragais, pays à cheval sur le Tarn, la Haute Garonne, l'Ariège et l'Aude, est une liaison entre les pays méditerranéens et atlantiques. Zone de collines, de coteaux de part et d'autre du couloir formé par des plaines alluviales ou d'effondrement (vallée de l'Hers, du Fresquel) est une zone de terreforts et de boubènes qui en firent un territoire riche dans le domaine de l'agriculture.

Les coteaux du Lauragais :

- Coteaux de la Piège entre Castelnaudary et Belpech,
- Coteaux de St Félix entre Auriac, Naurouze et Villefranche,
- Contreforts de la Montagne Noire à l'est de la ligne Castelnaudary-Revel,
- Le Sillon du Lauragais, gouttière lauragaise, emprunté par les voies de communication



Terreforts et boubènes :

Les boubènes sont des terres plutôt légères, faciles à travailler. Leurs sols sableux et argileux peu calcaires sont plus riches en sable qu'en argile.

Les terreforts sont des sols lourds et compacts, fortement argileux, collants par temps de pluie. Ils sont difficiles à travailler mais très fertiles.

Séparé en deux parties par une zone d'effondrement, la gouttière de la vallée de l'Hers mort qui vient mourir au seuil de Naurouze et qui se continue vers l'est par la plaine alluviale du Fresquel est une zone de liaison facile à pénétrer que vont occuper toutes les voies de passage facilitant l'occupation humaine et les échanges économiques (voie romaine, route royale, Canal du Midi, autoroute).

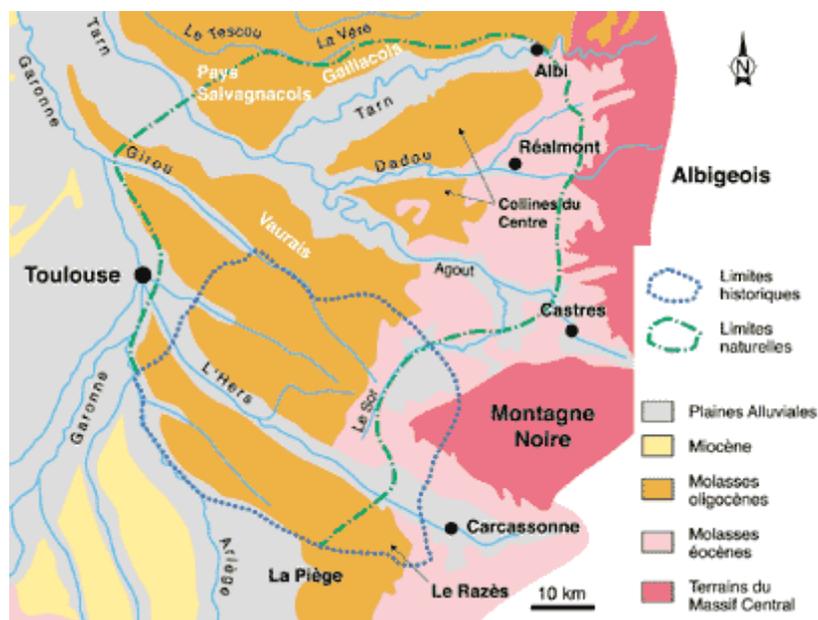


Vallée de l'Hers (Odars)

Au *nord* de cette coupure, c'est un paysage collinaire qui va du Lantarès (région de Lanta) jusqu'aux contreforts de la Montagne Noire, entrecoupé parfois de grandes plaines comme celle de Revel. Les cours d'eau qui ont modelé ce paysage sont des ruisseaux à l'ouest, pauvres en eau en période sèche (le Girou, la Saune, le Marès...). Par contre ceux qui descendent de la Montagne Noire sont des rivières plus régulières (le Sor par exemple). C'est ce qui explique que cette région au Nord-Est du Lauragais riche en eau sera pauvre en moulins à vent, l'abondance en eau permettant à la force hydraulique de faire tourner les meules de façon régulière.

Au *sud* de la vallée de l'Hers et du Fresquel, encore une zone de collines, légèrement plus élevées que dans la partie nord, qu'on pourrait qualifier de pré-contreforts pyrénéens.

Façonnée par des ruisseaux capricieux qui se dirigent vers l'Hers Mort (L'Amadou, la Thésauque, la Ganguise...) ou vers l'Ariège et son affluent l'Hers Vif (la Hise, Vixiège, la Preuille...), cette région plus aride à l'*Est* - la Piège - sera, comme le *Nord-Ouest* du Lauragais, le pays des moulins à vent.



Le paysage est une notion vague et abstraite propre à chacun. Selon Henri Cueco : « *Le paysage est un point de vue d'intellectuel, une abstraction, une fiction. Pour produire du paysage, il faut s'immobiliser, bloquer le regard, cadrer un site. Ce paysage sera dessiné, photographié, décrit. Cette image bloquée, ce temps fictivement arrêté sont des notions de culture savante et qui ne correspondent à aucun vécu habituel des gens.* »

Le paysage se divise en unités différentes selon l'échelle à laquelle on l'observe : grande échelle (le territoire), moyenne échelle (entre 1 et 3 km entre le point de vue et le château d'eau) et petite échelle (au pied du château d'eau). Leurs limites sont le reflet de discontinuités visuelles propres à ces différentes échelles. Il faut donc voir quel est l'intérêt et le type de représentation à chacune des échelles pour ensuite montrer comment on peut les combiner pour obtenir une connaissance approfondie de l'impact visuel, paysager et culturel des châteaux d'eau.

b) Les châteaux d'eau dans le grand paysage

i) Les unités paysagères

Au centre du grand paysage, les châteaux d'eau apparaissent comme un élément de la variété des constructions humaines qui le parsèment au même titre que les bordes et les clochers. Néanmoins, étant donné qu'ils sont le sujet de l'étude d'impact paysager, ils participent à la délimitation des unités paysagères.

L'aire choisie pour mener l'étude paysagère se justifie, selon des critères d'unités paysagères et de visibilité des châteaux d'eau, en considérant les effets proches et lointains (vues depuis le site et vues vers le site depuis les points les plus remarquables). La covisibilité était un facteur important à prendre en compte dans la définition de l'aire d'étude. Elle a été appréciée à deux niveaux :

- d'une part, les principaux secteurs emblématiques d'où l'on peut voir les châteaux d'eau dans un rayon d'une dizaine de kilomètres (sites et monuments historiques) ;
- d'autre part, les principaux axes de circulation (routes nationales et départementales classées à grande circulation, chemins de randonnées...), les espaces publics et les habitations depuis lesquels les châteaux d'eau sont visibles (communes et habitations isolées).

Afin de réaliser des unités paysagères plusieurs critères ont été mis en avant :

- Les matériaux utilisés dans les bâtis : Brique ; Brique et galet ; Brique et pierre ; Pierre
- Le type d'habitat : Dispersé (petites communes éparses) ; Regroupé (grandes communes très proches les unes des autres)
- Le type de relief : Coteaux ; Vallée
- Les différents styles de châteaux d'eau présents : Chanterelle ; Bouchon de champagne ; Cylindre
- Les ornements des châteaux d'eau : Revêtement (beige, gris, rosé, fresque) ; Cuve en brique ; Toit en tuiles ; Présence de briques

C'est grâce à ces différents critères que la zone d'étude a pu être divisée en quatre unités paysagères dont certaines possèdent des sous-unités.



Unité 1 : La vallée de l'Ariège

Critères

- Matériaux
 - Brique
 - **Brique et galet**
 - Brique et pierre
 - Pierre
- Habitat
 - **Dispersé**
 - Regroupé
- Relief
 - Coteaux
 - **Vallée**
- Architecture
 - Chanterelle
 - Bouchon de champagne
 - Cylindre
 - **Colonne**
- Ornaments
 - **Revêtement**
 - Cuve en brique
 - Toit en tuiles
 - Trace de briques

La vallée de l'Ariège longe les coteaux sud qu'elle a creusé formant ainsi des falaises typiques à cette unité. Le bâti a été construit à partir de briques et galets. La présence toute proche des coteaux explique la présence des briques rouge puisque réalisées à partir d'argile, les galets proviennent quant à eux de l'Ariège dont la ripisylve naturelle –non plantée- est très dense.



Le relief plat, creusé par l'Ariège, n'abrite qu'un seul château d'eau aérien. Ce château d'eau recouvert d'une fresque est à Auterive dans les lotissements et il est de type colonne.



Unité 2 : Les coteaux Ouest

Critères

- Matériaux
 - Brique
 - Brique et galets
 - Brique et pierre
 - Pierre
- Habitat
 - Dispersé
 - Regroupé
- Relief
 - Coteaux
 - Vallée
- Architecture
 - Chanterelle
 - Bouchon de champagne
 - Cylindre
 - Colonne
- Ornaments
 - Revêtement
 - Cuve en brique
 - Toit en tuiles
 - Trace de briques

Les coteaux Ouest sont longés à l'ouest par l'Ariège, au nord par la Garonne et à l'est par l'Hers Mort et le Canal du Midi. Le matériau principal utilisé dans les constructions est la brique mais la proximité de ces rivières permet l'ajout de galets dans les constructions. Les galets sont surtout présents au Nord des coteaux, où les trois rivières sont présentes.

L'habitat est regroupé en grosses communes dans le nord des coteaux du fait de la proximité de Toulouse et de son expansion. Plus on s'enfonce dans les coteaux plus les communes sont petites et dispersées.

Les châteaux d'eau ont une certaine uniformité sur ces coteaux. La majorité d'entre eux sont de type colonne.

Les coteaux sont traversés diagonalement par l'Hise et d'autres cours d'eau. Ces réseaux hydriques coupent les lignes de crêtes des coteaux formant des creux et des bosses.

Cette unité peut-être divisé en deux sous-unités :

- Coteaux de briques et galets
- Coteaux de briques



Sous-unité 1: Coteaux de brique et galets

Critères

- Matériaux
 - Brique
 - Brique et galets
 - Brique et pierre
 - Pierre
- Habitat
 - Dispersé
 - Regroupé
- Relief
 - Coteaux
 - Vallée
- Architecture
 - Chanterelle
 - Bouchon de champagne
 - Cylindre
 - Colonne
- Ornaments
 - Revêtement
 - Cuve en brique
 - Toit en tuiles
 - Trace de briques

Cette sous-unité, en pleine expansion démographique du fait de la création de lotissements, est proche de l'agglomération Toulousaine. Par ailleurs, elle est encadrée par les trois rivières et le Canal du Midi. Cette proximité a permis de fournir des galets pour la construction de certains bâtiments ou pour faire seulement des murs ou des fondations.



Lotissement neuf sur une arête de coteaux - Merville



Villas en cours de construction dans les coteaux - Merville

Cette unité ne compte qu'un seul château d'eau aérien. De type chanterelle, il est beige avec le sommet de la cuve rouge et se situe à Vielle-Toulouse.



Église de Vigoulet



Sous-unité 2 : Coteaux de brique

Critères

- Matériaux
 - Brique
 - Brique et galets
 - Brique et pierre
 - Pierre
- Habitat
 - Dispersé
 - Regroupé
- Relief
 - Coteaux
 - Vallée
- Architecture
 - Chanterelle
 - Bouchon de champagne
 - Cylindre
 - Colonne
- Ornaments
 - Revêtement
 - Cuve en brique
 - Toit en tuiles
 - Trace de briques

Cette sous-unité montre toute la beauté des coteaux Lauragais par le fait que le paysage n'est qu'un ensemble de creux et de bosses recouvert par les cultures. Par endroit se niche les petites communes aux briques rouges, donnant l'impression que le paysage est là pour protéger son patrimoine des agressions extérieures.



Les châteaux d'eau qui parsèment ce paysage forment une unité architecturale et s'insèrent dans le style des communes de ces coteaux. Ils sont beiges, de type colonne avec un toit de tuiles rouges.



Unité 3 : La vallée de l'Hers Mort

Critères

- Matériaux
 - Brique
 - Brique et galets
 - Brique et pierre
 - Pierre

- Habitat
 - Dispersé
 - Regroupé

- Relief
 - Coteaux
 - Vallée

- Architecture
 - Chanterelle
 - Bouchon de champagne
 - Cylindre
 - Colonne

- Ornaments
 - Revêtement
 - Cuve en brique
 - Toit en tuiles
 - Trace de briques

La vallée de l'Hers Mort est traversée en outre par l'Hers Mort mais également par le Canal du Midi. C'est de part et d'autre de cette vallée que passent les grands axes de communication, soulignant ainsi les limites entre la vallée et les coteaux.



On y cultive du blé, du tournesol, mais également, « des lotissements ». Le relief plat permet d'implanter aisément de nouveaux lotissements et la présence des grands axes de circulations accentuent la demande en terrain à bâtir. Plus on s'approche de Toulouse plus le nombre de nouveaux lotissements -en construction ou non- est important. L'habitat est par conséquent assez regroupé en amont et moins en aval où l'espace entre les communes est encore rempli par des champs cultivés.

Le matériau utilisé anciennement dans les constructions est la brique seule en amont puis plus on va vers l'aval plus c'est la pierre qui domine. Certaines nouvelles constructions se parent de liserés de briques afin de faire un rappel de l'architecture locale.

La vallée ne présente aucun château d'eau.

Cette unité peut être divisée en deux sous-unités :

- L'aval
- L'amont

Sous-unité 1 : L'aval

Critères

- Matériaux
 - Brique
 - Brique et galets
 - Brique et pierre
 - Pierre

- Habitat
 - Dispersé
 - Regroupé

- Relief
 - Coteaux
 - Vallée

- Architecture
 - Chanterelle
 - Bouchon de champagne
 - Cylindre
 - Colonne

- Ornaments
 - Revêtement
 - Cuve en brique
 - Toit en tuiles
 - Trace de briques

L'aval de la vallée est la partie la plus urbanisée. De ce fait le paysage est fort différent de l'amont puisque de nombreux champs sont remplacés par des habitations.

L'aval de la vallée se trouvant non loin de la Garonne, des galets ont été rapportés pour l'édification des bâtiments et habitations.



Ecluse de Castanet-Tolosan

Sous-unité 2 : L'amont

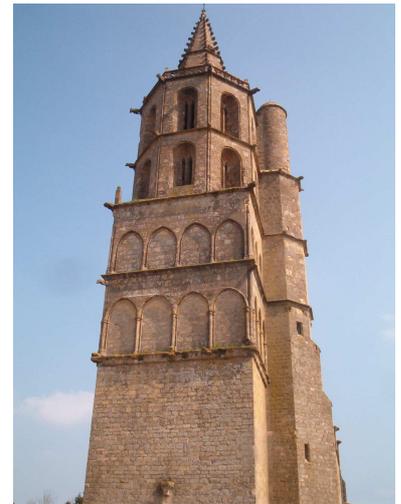
Critères

- Matériaux
 - Brique
 - Brique et galets
 - Brique et pierre
 - Pierre
- Habitat
 - Dispersé
 - Regroupé
- Relief
 - Coteaux
 - Vallée
- Architecture
 - Chanterelle
 - Bouchon de champagne
 - Cylindre
 - Colonne
- Ornaments
 - Revêtement
 - Cuve en brique
 - Toit en tuiles
 - Trace de briques

Cette sous-unité, peu urbanisée, est recouverte de grandes parcelles agricoles ponctuées par la présence des petites et grandes communes tel que Avignonet-Lauragais et Villefranche de Lauragais.

Les coteaux Ouest ont des pentes plus pentues que les coteaux Est. De ce fait le regard du voyageur est porté beaucoup plus loin dans le paysage des coteaux Est que dans celui des coteaux Ouest.

Du fait de la faible présence des habitations, l'autoroute A61 et la nationale N113 sillonnent cette vallée comme des rivières.



Eglise d'Avignonet Lauragais

Les architectures présentent dans cette unité vont d'amont en aval de la pierre à la brique.



Vue sur la vallée en aval d'Avignonet Lauragais depuis les coteaux Ouest

Unité 4 : Les coteaux Est

Critères

- Matériaux
 - Brique
 - Brique et galets
 - Brique et pierre
 - Pierre
- Habitat
 - Dispersé
 - Regroupé
- Relief
 - Coteaux
 - Vallée
- Architecture
 - Chanterelle
 - Bouchon de champagne
 - Cylindre
 - Colonne
- Ornaments
 - Revêtement
 - Cuve en brique
 - Toit en tuiles
 - Trace de briques

Les coteaux Est n'ont pas la même topographie que les coteaux Ouest. Creusés parallèlement par l'Hers, la Marcaissone et la Saune, ils présentent des lignes de coteaux toutes orientées dans la même direction. Ces coteaux ne sont pas taillés perpendiculairement par des cours d'eau laissant ainsi des lignes de crêtes continues.



De plus le relief est vallonné mais peu creusé, telle une mer calme qui ondule sous l'effet du vent.



Cette unité peut être divisé en deux sous-unités, l'une étant plus urbanisée que l'autre (dans le sens que les communes près de Toulouse sont de plus grande taille).

Sous-unité 1 : Le nord fortement urbanisé

Critères

- Matériaux
 - Brique
 - Brique et galets
 - Brique et pierre
 - Pierre
- Habitat
 - Dispersé
 - Regroupé
- Relief
 - Coteaux
 - Vallée
- Architecture
 - Chanterelle
 - Bouchon de champagne
 - Cylindre
 - Colonne
- Ornaments
 - Revêtement
 - Cuve en brique
 - Toit en tuiles
 - Trace de briques

Tout comme pour la zone brique et galet des coteaux Ouest, cette portion des coteaux Est est fortement urbanisée. Ce grignotage urbanistique est dû à la forte pression foncière occasionnée par la proximité de Toulouse.



Cette sous-unité est également différente du reste des coteaux du fait que ses châteaux d'eau ont tous une architecture en chanterelle.



Sous-unité 2 : Le sud faiblement urbanisé

Critères

- Matériaux
 - Brique
 - Brique et galets
 - Brique et pierre
 - Pierre
- Habitat
 - Dispersé
 - Regroupé
- Relief
 - Coteaux
 - Vallée
- Architecture
 - Chanterelle
 - Bouchon de champagne
 - Cylindre
 - Colonne
- Ornaments
 - Revêtement
 - Cuve en brique
 - Toit en tuiles
 - Trace de briques

Rien n'arrête le regard à part le relief selon la position du voyageur. La succession des coteaux et le ciel en fond crée une impression de calme et de sérénité typique à cette région de la zone d'étude.



Coteaux à Saussens



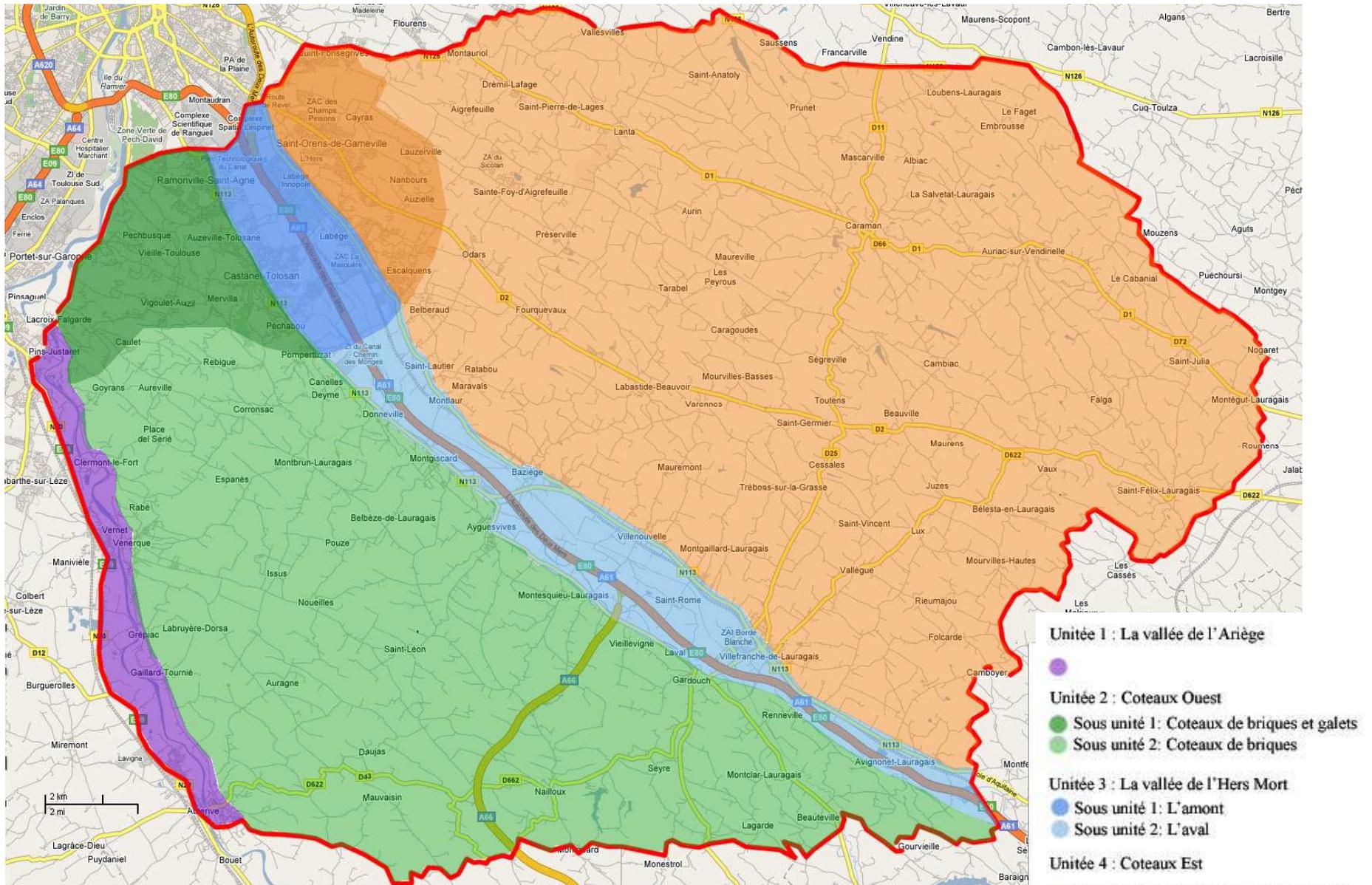
Coteaux vues de St Félix Lauragais

Les cultures diffèrent selon que l'on se trouve au nord ou au sud des coteaux : plus on est proche de la Montagne Noire plus le colza est présent.

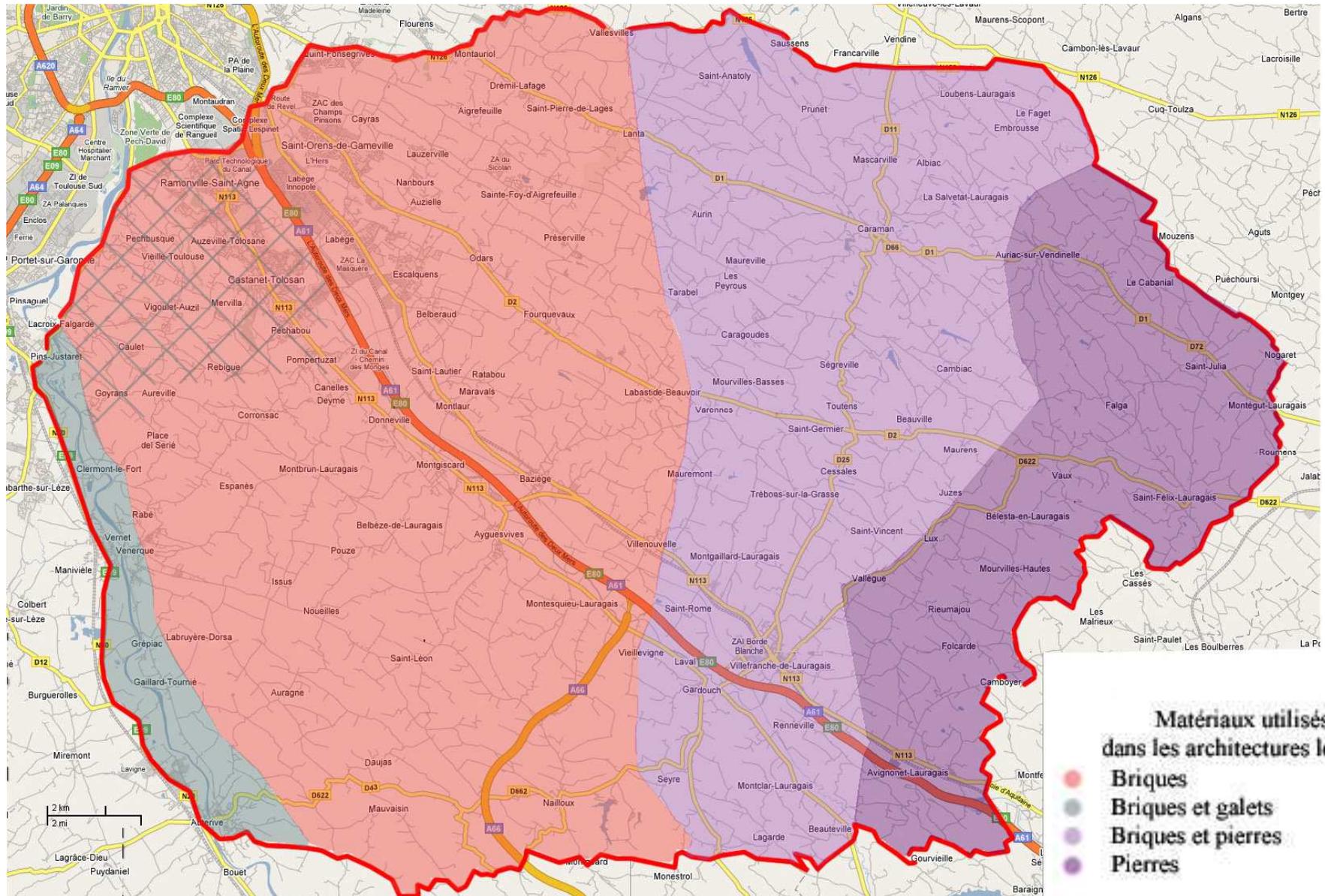


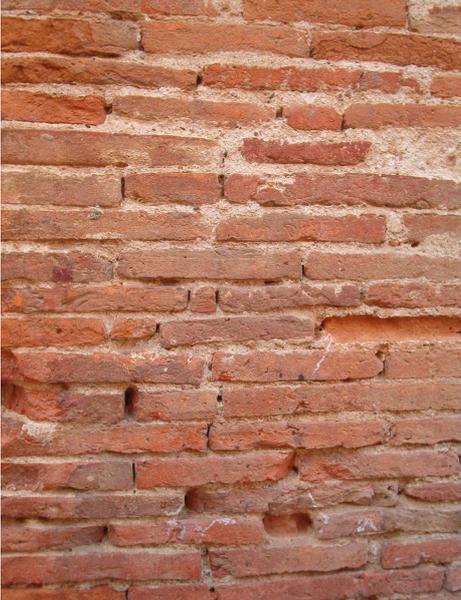
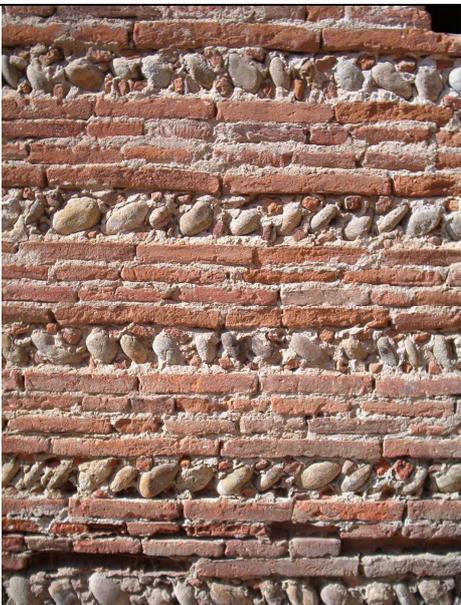
St Julia

ii) Cartographie des différents paysages



iii) Cartographie des différents matériaux



| | |
|---|---|
|  | <p>La brique est l'élément dominant de l'architecture du Lauragais. Seule ou en combinaison avec un autre matériau, elle occupe plus de 80% de la zone d'étude. Elle est tellement présente que même les châteaux d'eau, qui suivent rarement l'architecture locale, s'en ornent.</p> |
|  | <p>Les bâtis des bords de l'Ariège sont construits avec un mélange de galets et de briques. Le galet est très présent dans cette zone par rapport au reste du territoire d'étude, même s'il apparaît sur certains bâtis voisins du canal dont le matériau unique est la brique.</p> |
|  | <p>Lorsque l'on atteint Avignonet Lauragais le matériau qui prend le relais est la pierre. Elle est surtout utilisée dans le centre ancien car plus on s'écarte du centre moins la pierre est présente, remplacée par la brique.</p> |

c) Château d'eau et paysage à moyenne échelle

Les châteaux d'eau du Lauragais ne sont pas visibles au premier coup d'œil. Pour certains, leurs couleurs se confondent avec le sol, seule leur cuve permet de les discerner. D'autres, du fait de leur petite taille, ne sont visibles que lorsqu'on est à proximité. C'est donc à l'échelle du moyen paysage que nous allons étudier leur insertion dans celui-ci.

Il existe des châteaux d'eau que l'on peut qualifier d'inesthétique, sans pour autant dire qu'ils ont un impact paysager négatif. Ces châteaux d'eau, par le biais d'un ravalement, pourraient mieux s'insérer dans leur paysage, leur couleur étant en harmonie avec les couleurs locales. Par exemple celui de Beauville dans les coteaux Est ; sa cuve aux briques rouges est en adéquation avec les briques de la région et la couleur du sol, la cuve étant le miroir reflétant la terre argileuse. Malheureusement le gris-vert du fût rompt avec le paysage, si celui-ci avait été beige il aurait offert une transition douce entre la cuve et le sol.



Quelques châteaux d'eau du coteaux Est sont accompagnés par des antennes plantées à proximité et non installées sur leur cuve. Ces antennes ont un impact paysager négatif plus important que celui des châteaux d'eau qui eux s'efforcent d'être en harmonie avec le paysage qui les entoure. Par ailleurs du fait de leur finesse et de leur hauteur, elles ressemblent à des lances qui transpercent le ciel.



Trébons sur la Grasse

Dans les coteaux Est, les châteaux d'eau évoluent avec le style des habitations modernes. Le but étant de les insérer le mieux possible dans un paysage, qui lui-même, évolue. Le Lauragais est parsemé de bordes aux briques rouges, les châteaux d'eau construits entre les années 50 et 70 étaient donc en accord avec ce type architectural. Aujourd'hui, avec l'expansion démographique, de nouvelles constructions apparaissent, formant des lotissements dont l'architecture et les couleurs ne sont pas en adéquation avec le style d'autrefois. Il n'est donc pas possible de reconstruire des châteaux d'eau dans l'ancien style Lauragais, l'esprit est toujours là (les liserés de briques rouges) mais les couleurs s'adaptent à celle des nouvelles constructions.



Concernant les châteaux d'eau des coteaux Ouest, nous pouvons faire les mêmes remarques. Le type architectural dominant s'insère bien dans le paysage, seuls ceux qui sont plus grands ou qui sont chargés d'antennes, ont un impact paysager plus important. Nous pouvons citer celui d'Aureville qui se situe en pleine campagne et domine le paysage de toute sa hauteur. Sa taille et le fait qu'il soit gris blanc font qu'il est visible même de très loin faisant de lui un point de repère très important. Preuve en est l'existence d'une table d'orientation qui le positionne en tant que repère.



La majorité des châteaux d'eau des coteaux Ouest, s'insère dans leur paysage en douceur, même s'ils sont visibles de loin. Quelques uns auraient juste besoin d'être rafraîchis, par une nouvelle peinture ou un nettoyage. Nous pouvons en déduire que la construction des châteaux d'eau dans le Lauragais toulousain avait été réfléchi afin qu'ils soient en harmonie avec leur paysage, même si ce travail d'insertion est peu reconnu. C'est en comparant avec des

châteaux d'eau du Tarn, que l'on se rend compte du travail d'insertion paysagère des château d'eau du Lauragais.



Bouchon de champagne
Coteaux Est



Tarn



Colonne
Coteaux Ouest

d) Au pied du château d'eau

Les châteaux d'eau sont souvent mal acceptés par la population du fait de leur masse imposante. Ce sentiment est accentué lorsqu'ils sont soit mal entretenus soit le support de nombreuses antennes qui l'enlaidissent.

Pour les châteaux d'eau recouverts d'antennes nous avons le cas du château d'eau de Montesquieu-Lauragais. Il est recouvert d'un grand nombre d'antennes qui donnent une impression de laisser-aller dans un paysage si calme et reposant.



Le château d'eau de Montesquieu-Lauragais



Le paysage associé

L'impact paysager de ce château d'eau est négatif mais celui ci peut être modifié. En effet il existe de nombreux moyens pour rendre plus discrètes ces antennes tel que l'installation sur le château d'eau d'un toit en bois qui dissimule les antennes. (Voir annexe 3)

Le cas du château d'eau de Montesquieu Lauragais n'est pas un cas isolé. De nombreux châteaux d'eau sont aujourd'hui les supports incontournables des relais hertziens. Pour certains c'est la seule raison pour laquelle ils restent debout. Les personnes vivant à proximité de ces châteaux d'eau en oublient le physique de l'édifice car ils craignent pour leur santé : « *Les antennes radio ce n'est pas bon pour notre santé et ils nous les installent à coté !* »

Quelques châteaux d'eau comme ceux de St Julia et Vallesvilles sont bien accueillis par la population car ils suivent l'architecture des habitations alentour.



St Julia



Vallesvilles

Nous pouvons aussi citer celui de Préserville au lieu-dit « Les Hugues » qui se cache entre les arbres et qui est très bien accepté par les riverains.



Concernant la combinaison église - château d'eau de Labastide-Beauvoir, nous avons plutôt l'impression qu'il s'agit de la maison entre ces deux édifices qui a un impact visuel négatif du fait de la couleur rosée du crépi et du bleu clair des volets.

La population s'accommode des châteaux d'eau car la plupart du temps il était là avant eux et que c'est une construction qui leur apporte le confort.

Afin de les faire mieux accepter par la population riveraine, certains édifices sont les support artistiques de peintres tel que Paule Adeline (elle a peint une centaine de châteaux d'eau.)

Certaines mairies comme celles de Lauzerville et Nailloux ont fait réaliser des fresques sur leurs ouvrages, d'autres, comme Deyme ou Rebigue, sont intéressés. M. Le Maire de Rebigue déplorait que le château d'eau soit implanté sur une crête chargée historiquement puisqu'elle comporte l'église, la Maison de Rebigue (domaine où se fabriquait du pastel) et le moulin. Suite à cela, je lui soumetts l'idée de la création d'une fresque qui pourrait représenter le moulin. Cette création artistique permettra d'une part de rendre le château d'eau original et d'autre part de devenir un support de l'histoire de la commune. A sa demande, j'ai pris contact avec le SICOVAL, organisme intercommunal chargé de la gestion de l'ouvrage. L'organisme n'est pas contre la réalisation de fresques sur les châteaux d'eau mais ne possède pas les financements pour de tels projets. Se sont donc les mairies qui ont la charge de trouver les financements et l'artiste.

5. Ressentis des populations riveraines

Afin d'évaluer au mieux la perception des châteaux d'eau par la population, deux grilles d'enquête (en annexes) ainsi qu'un corpus ont été élaborés dont voici les résultats :

| Lieux de résidence | | Profession | | |
|--------------------|---------|--------------------------|----------|-------|
| Riverain | Eloigné | Dans le service des eaux | Retraité | Actif |
| 39 % | 61 % | 26 % | 21% | 53% |

| Âge | | | Sexe | |
|-------------|-----------|-----------|-------|-------|
| + de 50 ans | 41-50 ans | 31-40 ans | Homme | Femme |
| 54 % | 33 % | 13% | 53% | 47% |

a) Résultat des enquêtes auprès des services de gestion des châteaux d'eau

Syndicat Départemental des Eaux et de l'Assainissement :

Cet organisme est indépendant bien que lié au conseil général. Ce type de structure est très rare en France car il s'agit d'un service public qui s'autofinance grâce aux marchés qu'il gère et il est en concurrence avec des entreprises privées tel que Véolia (anciennement la Lyonnaise des eaux). Il est un prestataire pour les collectivités au même titre que toute entreprise privée. Il exploite les réseaux d'eau et d'assainissement. Avant, le syndicat travaillait sous la forme de conventions mais aujourd'hui ces conventions sont devenues caduques suite à la nouvelle réglementation. Par conséquent, le syndicat travaille aujourd'hui par le biais de contrats.

Le SDEA a une préférence pour les châteaux d'eau aérien (par rapport aux enterrés ou semi-enterrés) car le coût de fonctionnement est moins important : pas de pompes électriques ni de dépenses énergétiques pour assurer la pression de l'eau.

Concernant le réseau, le syndicat fait des renforcements au niveau des canalisations à cause de l'accroissement de la population. Il gère également la qualité de l'eau, les fuites, les problèmes de pression ou de débit et il crée les embranchements pour les nouvelles habitations. En résumé, le SDEA fait la production et l'exploitation du réseau.

Il conseille les collectivités concernées s'il y a une insuffisance du réseau.

Le SICOVAL :

Il s'agit d'une communauté d'agglomérations qui comprend aujourd'hui 36 communes du Sud-Est toulousain associées pour élaborer et conduire, ensemble, un projet commun de développement mêlant urbain et rural. Leurs richesses sont aussi bien économiques, associatives, humaines que culturelles. En prenant en charge, en janvier 2005, la distribution de l'eau potable sur le territoire des 36 communes, le Sicoval souhaite répondre de manière cohérente et efficace aux besoins futurs de ses habitants.

La gestion de l'eau potable par le Sicoval a pour but de proposer, pour plus d'équité comme l'encourage la loi, une même qualité de service pour tous les habitants. Elle simplifie les démarches avec les usagers qui ont ainsi un seul interlocuteur, le Sicoval.

Ces services sont financés par une redevance payée par les usagers.

Le Sicoval a donc récupéré les communes qui dépendaient du SIEBSSET (Syndicat Intercommunal des Eaux des Banlieues Sud et Sud-Est de Toulouse), du SIECC (Syndicats Intercommunal des Eaux des Coteaux de Castanet) et du SIVOM de la Plaine Ariège-Garonne. Suite à ce transfert de compétences, le Sicoval a récupéré les archives de ces syndicats.

Le SIEMN (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire) :

Ce syndicat, autonome financièrement et administrativement, gère une trentaine de châteaux d'eau et une trentaine de réservoirs semi-enterrés sur 79 communes dont 12 appartiennent au SICOVAL. Chaque commune est représentée par deux élus, l'ensemble des élus formant le comité. C'est le comité qui décide de tout. Le SIEMN s'occupe donc d'un territoire de 50 km de long et de 30 km de large qui compte près de 23 000 foyers soit environ 55 000 habitants. Pour alimenter toute cette population, ils ont donc 2 400 km de canalisations et ils sont alimentés par le barrage des Camazes et de La Galaube.

Le syndicat achète l'eau traitée à l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne noire. L'institution a été créée en 1947. Elle est chargée :

- de réaliser des ouvrages généraux concourant à la production (le barrage réservoir des Camazes, l'usine de clarification et de stérilisation, les canalisations intercalaires, ainsi que les canalisations interdépartementales de transport).
- de gérer la concession des eaux de la rivière du Sor et de passer tous accords et conventions permettant ou facilitant l'exécution de l'aménagement hydraulique et l'exploitation des ouvrages.

Elle regroupe les trois départements du Tarn, de l'Aude et de la Haute Garonne.

Tout le réseau du SIEMN est gravitaire* car les barrages qui alimentent le réseau sont à une altitude plus élevée que les réservoirs du réseau.

Les premiers châteaux d'eau ont été édifiés dans les années 60-70, ils furent tous construits sur le même modèle : un fût conique avec à son sommet une cuve recouverte d'un parement de briques rouges. Suite à un remplacement de château d'eau il y a moins de 10 ans, un nouveau style architectural de château d'eau a fait son apparition : le style pigeonier. Un bureau d'étude, financé par le service des eaux, avait proposé trois styles architecturaux : chanterelle, pigeonier et un style architectural très onéreux. Etant donné que ce sont les maires qui choisissent l'apparence de leur château d'eau, celui qui a été choisi fut le style pigeonier. Et c'est par envie, que les communes avoisinantes, lors d'un renouvellement de château d'eau, choisissent elles aussi le même modèle. D'où cette forme pour les nouveaux châteaux d'eau.

La réhabilitation de réservoirs se fait via des programmes, le syndicat en est à son quatrième programme. La périodicité est de 30-35 ans et une quinzaine ont été réhabilités. Un remplacement de château d'eau ou de réservoir est envisagé lors d'une demande d'augmentation de pression. De ce fait, le SIEMN en construit un nouveau tous les 2 ans, le prochain prévu étant celui d'Auzielle qui remplacera deux réservoirs au sol : ceux d'Auzielle et d'Odars.

Le syndicat est favorable pour peindre des fresques sur les châteaux d'eau, mais c'est le coût et la recherche de financement qui freine. Si les Maires veulent rendre leur château d'eau unique par la création d'une fresque, ils doivent trouver eux même les financements.

Dans le cadre des nouvelles constructions une étude d'impact paysager est réalisée par un bureau d'étude indépendant de celui qui crée le nouvel édifice.

Le SIECHA (Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux de l'Hers et de l'Ariège) :

Leur territoire s'étend de Aignes à Aiguevives. Les premiers châteaux furent construits dans les années 60. Certains d'entre eux ont été réalisés par d'autres syndicats et lors de leur dissolution, le syndicat de Nailloux a récupéré la gérance de ces châteaux d'eau. Pour eux l'esthétique n'est pas une priorité, les châteaux d'eau sont considérés comme un repère dans le paysage, nécessaires et utiles. Selon eux, concernant l'architecture, il s'agit surtout d'une question de goût.

Un seul projet d'expansion est prévu sur leur territoire par la création d'un réservoir au sol au pied du château d'eau de Nailloux.

Le coût de la mise en peinture du château d'eau de Nailloux s'était élevé à 100 000 euros (peinture et location des échafaudages).

b) Résultat des enquêtes auprès des Maires

Globalement les mairies n'ont pas de reproches à faire à leur ouvrage, elles n'envisagent pas non plus d'évolution de l'aspect de ces derniers. Elles se sentent plus concernées par l'aspect fonctionnel. Selon M. Le Maire de St Julia avant les années 50, le Lauragais n'avait pas l'eau courante et l'arrivée des châteaux d'eau fut donc un bienfait. En ce qui concerne son château d'eau, il estime qu'il s'intègre très bien dans le quartier où il est situé.

Certaines mairies comme Lauzerville et Nailloux ont fait réaliser des fresques sur leurs ouvrages, d'autres, comme Deyme ou Rebigue, verraient bien la même chose sur leur château d'eau. Lors de la discussion avec M. Le Maire de Rebigue, il déplorait que le château d'eau soit implanté sur une crête chargée historiquement puisqu'elle comporte l'église, la Maison de Rebigue (domaine où se fabriquait du pastel) et le moulin. Suite à ces remarques, je lui soumets l'idée de la création d'une fresque qui pourrait représenter le moulin dans le but que le château d'eau puisse s'insérer un peu mieux sur la crête. Il a trouvé cette suggestion intéressante et m'a demandé d'en parler au SICOVAL, organisme chargé de la gestion de l'ouvrage.

c) Résultat des enquêtes auprès de la population

Beaucoup de personnes interrogées désignent les châteaux d'eau comme des structures qui étaient là avant eux et dont ils ont pris l'habitude. Pour eux c'est souvent un bon point de repère : « *La maison à côté du château d'eau* ». L'eau étant un bien rare, la présence de ses ouvrages est acceptée même s'ils préféreraient qu'ils soient moins visibles. Ils ne ressentent pas de gêne particulière mais plutôt des craintes vis-à-vis des antennes de radiophonies présentes sur les cuves, leur dangerosité n'étant pas prouvée, mais la plupart des personnes interrogées jugent que ces antennes dégradent visuellement les châteaux d'eau. Lorsque l'on aborde le sujet des fresques, il y a plusieurs sentiments : certains y sont farouchement opposés mais ne sont pas contre un trompe l'œil pour que le château d'eau se confonde dans le paysage tandis que d'autres sont favorable à rendre chaque château d'eau original.

Les personnes interrogées font souvent preuve de contradiction : ils ressentent la présence du château d'eau comme un édifice laid, mais au fil de la discussion, ils annoncent que le château d'eau s'insère bien dans le paysage. Les gens sont tellement habitués à ces ouvrages qu'ils ne sont plus capables de dire s'ils sont beaux ou laids.

6. Les éventuelles modifications



Avant



Après

La présence de tags sur certains châteaux d'eau (ici, un réservoir au sol) peuvent rendre ces ouvrages très visibles alors qu'ils sont normalement plus discrets. Concernant le recouvrement des tags du réservoir d'Odars (en photo) ce n'est pas à l'ordre du jour car ce réservoir sera bientôt détruit (avec celui d'Auzielle) pour être remplacé par un château d'eau.



Le château d'eau de Rebigue est implanté sur une crête chargée historiquement car elle porte également un moulin, l'église et la Maison de Rebigue (domaine où ils cultivaient et fabriquaient du pastel). De plus ce château d'eau est gris, n'ajoutant rien à son crédit. Il est qualifié de laid par les habitants qui habitent à son pied et par le Maire de la commune, M. Echavidre. De nombreux châteaux d'eau en France dont trois dans notre zone d'études sont recouverts de fresques. Etant donné que cet édifice est à côté d'un moulin j'ai proposé l'idée de la réalisation d'une fresque représentant le moulin de Rebigue. Le château d'eau, construction laide et fonctionnelle, deviendrait une construction porteuse du passé historique de la commune.

Cette idée a reçu un accueil bienveillant par le Maire de la commune.

Le maire de Deyme et son adjoint seraient favorables à la création d'une fresque sur le château d'eau. Les thèmes souhaités sont « une scène de chasse avec des chevreuils », « un paysage agricole », une fresque historique agricole tel que « les vendanges » car autrefois il y avait des vignes. Concernant les antennes de radiophonies, une discussion avait eu lieu afin de décider d'un emplacement. L'idée de les mettre sur le château d'eau fût soulevée mais ils s'y sont opposés pour des questions de sécurité. Par ailleurs ils ne trouvent pas les antennes très jolies et ne veulent pas qu'elles soient installées ni sur le château d'eau ni à côté. Par contre, les installer en pleine nature ne les dérange pas. Pour eux fresques et antennes ne sont pas compatibles.



Conclusion

L'univers, très technique, des réseaux et des infrastructures est en France victime d'un rejet. C'est pourquoi ponts, barrages, réseaux, châteaux d'eau etc. sont très difficilement pris en compte comme éléments de patrimoine. Le monde des lettres dédaigne cet univers technique. Les châteaux d'eau représentent un élément patrimonial intéressant tout comme les phares. » Extrait de l'article de Bernard Toulhier, conservateur du Patrimoine, direction de l'Architecture et du patrimoine : « **Un parcours au sein de l'inventaire** »

(Actes du séminaire - L'architecture comme fait culturel aujourd'hui 7 et 8 avril 2005

Direction générale de l'Enseignement scolaire - Publié le 31 janvier 2006

© Ministère de l'Éducation nationale)

Le Lauragais présente quatre types architecturaux : chanterelle, bouchon de champagne, colonne et cylindre. Si l'on regarde le territoire sur son ensemble, le type architectural est assez varié, mais lorsque l'on se concentre sur la répartition, celle-ci ne se fait pas au hasard et présente des zones uniformes :

- Des colonnes sur les coteaux Ouest,
- Des bouchons de champagne sur les coteaux Est,
- Des chanterelles vers Toulouse et,
- Des cylindres dans le nord des coteaux Est.

Une majorité de ces châteaux d'eau ont des formes et des coloris en adéquation avec leur paysage. Ceux des coteaux Ouest sont peints en beige avec un toit de tuiles, cette typologie met en valeur les sols agricoles nus et n'agressent pas l'œil du passant. Ceux des coteaux Est ont la cuve recouverte d'un parement de briques rouges assorties aux bordes et vieilles maisons en briques rouges tandis que leur fût gris est assortis aux habitations en pierre. De plus les châteaux d'eau ne sont pas très proches les uns des autres et ils n'apparaissent pas du premier coup d'œil, il faut parfois un œil averti ou tomber dessus pour l'apercevoir. Par ailleurs, de part leur forme, ils sont assez discrets et certains d'entre eux ne dépassent pas la taille d'un arbre, les rendant ainsi invisible.

Les habitants riverains sentent peu des désagrément vis-à-vis des châteaux d'eau, ils ont souvent l'impression, de part le bruit, d'être non loin d'un cours d'eau. Ensuite, visuellement, ils ne sont pas contre un rafraîchissement ou la création d'une œuvre picturale pour que celui-ci devienne original. Ils ne remarquent presque plus le château d'eau, ils sont habitués à sa présence car souvent il était là avant eux.

Les châteaux d'eau du Lauragais, malgré les quelques critiques qui leur sont faites, sont tout de même bien intégrés dans leur paysage, ils ne sont pas d'un diamètre imposant et leur hauteur est convenable. Ils sont assortis à leur environnement, même si les services de gestion des châteaux d'eau doutent qu'une éventuelle étude d'impact paysager ait été réalisée au moment de leur construction. Les constructeurs de l'époque avaient envie tout de même d'un minimum de cohérence entre leurs châteaux d'eau et le paysage.

Quand un réservoir n'arrive plus à alimenter la population faute d'une pression suffisante, deux solutions sont envisagées :

- La création au pied d'un château d'eau d'un réservoir au sol (cas de Nailloux)
- Le remplacement du château d'eau ou du réservoir par un autre (cas de Vallesville, Prunet, Odars et Auzielle). Ce remplacement est sujet à une étude d'impact paysager afin que le nouvel édifice s'insère au mieux dans le paysage.

Le territoire du Lauragais est parsemé de nombreuses constructions classées par les Monuments Historiques. Les châteaux d'eau sont rarement visibles depuis ces monuments, ou s'ils sont proches, ils s'insèrent harmonieusement avec leur paysage, ne dénotant pas avec les monuments classés.

Annexe : Les enquêtes

Enquête Châteaux d'eau et paysage pour la population

1. Comment ressentez vous la présence du château d'eau?
2. S'insert-il, selon vous, bien dans le paysage ou pas ? Et pourquoi ?

oui

non

3. Ressentez-vous des désagréments ?

oui

non

Si oui, lesquels :

4. Pensez-vous qu'il faille remettre en valeur le château d'eau ?

oui

non

ne sait pas

Si oui, quelles modifications proposeriez-vous ?

5. Que pensez-vous des antennes de radiophonie placées sur ces édifices?

6. Avez-vous des remarques à faire ?

7. Tranche d'âge :

15-20

20-25

25-30

30-35

35-40

40-45

45-50

50 et plus

8. Profession

Fonctionnaire

Retraité

Profession libérale

Ouvrier / Artisan

Etudiant

Cadre

Au foyer

Technicien

Au chômage

Manutentionnaire

Autre.....

9. Sexe F

M

Enquête Châteaux d'eau et paysage pour les Mairies

1. Quel est le mode de gestion du service des eaux?
 - Régie : *commune ou syndicat de commune*
 - Concession : *CGE, Lyonnaise des eaux, SAUR... réalisation et entretien*
 - Affermage : *autre société privé pour l'exploitation*
2. Qui exploite et entretien le réseau ? (De quel service des eaux êtes vous dépendants ?)
3. Date de construction du château d'eau? Capacité ?
4. Y a –t-il d'autres réservoirs qui alimentent la commune?
5. Etes vous satisfait de l'apparence qu'offre le château d'eau ?
6. Pensez-vous qu'il faille remettre en valeur le château d'eau ?
Si oui, quelles modifications proposeriez-vous ? *Peinture (paysages, personnalités, thèmes sur le Lauragais) rôle de protection contre les intempéries.*
7. Que pensez-vous des antennes de radiophonie placées sur ces édifices ou à proximité?
8. Dans le cadre de la fin d'activité du château d'eau, seriez-vous favorables à l'achat par un particulier pour un aménagement en habitation ? *Démolition ou autre reconversion (panoramique)*
9. Dans le cas de la création d'un nouveau château d'eau, seriez-vous favorable à l'implantation d'un espace panoramique ouvert au public ?
10. Avez-vous des remarques?

Annexe : Exemples de fiche Monument Historique

Réponse n° 52



Monument Historique

titre Château d' eau de la Source d' Arcier

localisation Franche-Comté ; Doubs ; Besançon

dénomination château d'eau

éléments protégés source
MH

Propriété de la commune

date protection MH 1926/04/12 : inscrit MH

précisions Château d' eau de la Source d' Arcier : inscription par arrêté du 12 avril 1926

type d'étude Recensement immeubles MH

Référence PA00101465

© Monuments historiques, 1992

date versement 1993/10/08

crédits photo Blandin, P. - © Monuments historiques, 1999

toutes les images

Protection des droits des auteurs de la base Mérimée, des notices et des images : Aucune exploitation, notamment la diffusion et la reproduction, intégrale ou par extrait, autre que celle prévue à l'article L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle, de la base de données, des notices et des images de ce site ne peut être réalisée sans autorisation préalable du ministre chargé de la culture ou, le cas échéant, du titulaire des droits d'auteur s'il est distinct de lui, sous peine de poursuites pour contrefaçon en application de l'article L.335-3 du Code de la propriété intellectuelle.

Réponse n° 101



Monument Historique

titre Château d'eau

localisation Franche-Comté ; Jura ; Champagnole

dénomination château d'eau

éléments protégés horloge publique ; tour
MH

époque de construction 1er quart 19e siècle

année 1823

auteur(s) DUFOR François Marie (maître de l'oeuvre)

intérêt de l'oeuvre Néoclassique

Propriété de la commune

date protection MH 1990/07/31 : inscrit MH

précisions Château d'eau (cad. AC 88) : inscription par arrêté du 31 juillet 1990

intérêt de l'oeuvre Néoclassique

type d'étude Recensement immeubles MH

Référence PA00102066

© Monuments historiques, 1992

date versement 1993/10/08

crédits photo Blandin, P. - © Monuments historiques, 2000

Protection des droits des auteurs de la base Mérimée, des notices et des images : Aucune exploitation, notamment la diffusion et la reproduction, intégrale ou par extrait, autre que celle prévue à l'article L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle, de la base de données, des notices et des images de ce site ne peut être réalisée sans autorisation préalable du ministre chargé de la culture ou, le cas échéant, du titulaire des droits d'auteur s'il est distinct de lui, sous peine de poursuites pour contrefaçon en application de l'article L.335-3 du Code de la propriété intellectuelle.

Annexe : Le processus de patrimonialisation

Entretien et restauration des monuments historiques

Les travaux d'entretien, de réparation et de restauration peuvent bénéficier d'une participation financière de l'État qui n'exclut pas les aides que d'autres collectivités peuvent consentir au maître d'ouvrage. Les travaux autorisés sur un immeuble inscrit sont réalisés par le propriétaire avec le concours de l'architecte et des entreprises de son choix. Ceux-ci, au titre de la conservation de l'édifice, peuvent bénéficier d'une participation financière de l'état limitée à 40 % du montant total.

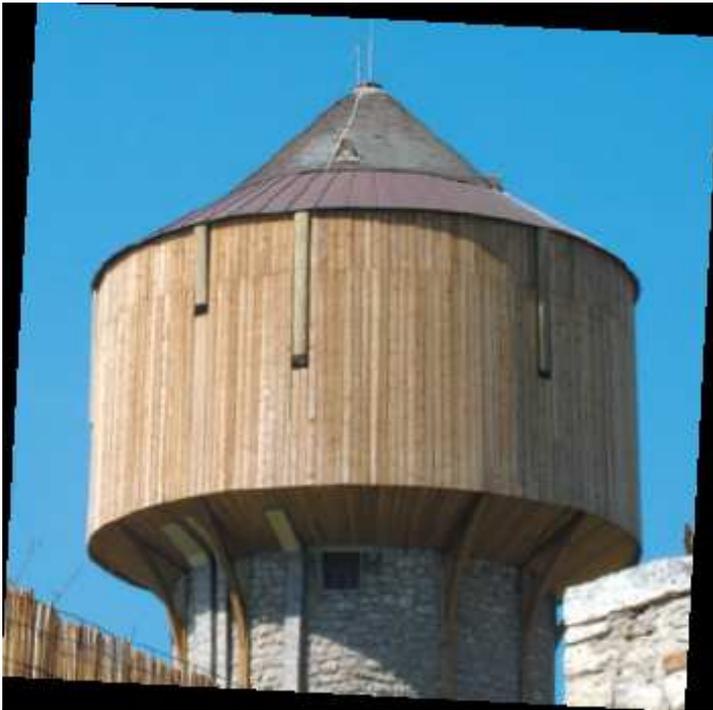
Les travaux autorisés sur un immeuble classé sont exécutés sous le contrôle de l'administration. Dans le cas d'une aide financière de l'État, le recours à l'architecte en chef des monuments historiques territorialement compétent est obligatoire.

Le montant de la participation éventuelle de l'État est déterminé « en tenant compte de l'intérêt de l'édifice, de son état actuel, de la nature des travaux projetés, et enfin des sacrifices consentis par le propriétaire ou tous autres intéressés à la conservation du monument » (décret du 18 mars 1924).

Sont déductibles à 100 % du revenu imposable la part, restant à la charge du propriétaire, des travaux subventionnés par l'État ainsi que les frais résultant de l'ouverture du monument à la visite payante ; les autres charges (travaux non subventionnés, frais de gérance, rémunération de gardiens, etc.) sont déductibles à 100 % si le monument est ouvert à la visite, à 50 % s'il ne l'est pas.

Conséquences sur les abords

Est réputé être situé en abords de monument historique tout immeuble situé dans le champ de co-visibilité de celui-ci (qu'il soit classé ou inscrit) La co-visibilité signifie que la construction est visible du monument ou que d'un point de vue les deux édifices soit visible conjointement, ce dans un périmètre n'excédant pas 500 m), selon la loi du 2 août 1943, modifiée par la loi SRU de janvier 2000. Toute construction, restauration, destruction projetée dans ce champ de visibilité doit obtenir l'accord préalable de l'Architecte des Bâtiments de France [ABF] (avis conforme, c'est à dire que le Maire est lié à l'avis de l'ABF), ou d'un avis simple s'il n'y a pas de covisibilité (l'autorisation du Maire n'est pas lié à celui de l'ABF).



INTÉGRATION

Des antennes bien habillées

À Cléry-en-Vexin, l'intégration paysagère d'antenne-relais dans un château d'eau a été conçue par un architecte mandaté par Orange. Imaginée en fonction de la structure du château d'eau, une ossature en bois originale et esthétique habille entièrement l'ouvrage. L'antenne se fond ainsi dans le paysage sans créer de rupture visuelle, ni dénaturer le bâtiment. Une réalisation illustrant à la fois la recherche du respect du patrimoine et la volonté d'Orange d'inscrire les équipements de téléphonie mobile en parfaite harmonie avec leur environnement. La protection de l'environnement étant ancrée dans la démarche globale de responsabilité sociale d'entreprise du groupe France Télécom, une solution environnementale adaptée aux spécificités locales est à chaque fois proposée... Sans se contenter de solutions comme le partage de sites entre opérateurs ou l'installation sur des sites existants, Orange privilégie la mise en oeuvre de solutions d'ingénierie et d'aménagements particuliers. ■

Extrait du magazine :

DIALOGUES

FRANCE TÉLÉCOM, PARTENAIRE POUR DES TERRITOIRES INNOVANTS

NUMÉRO 35 - AVRIL 2006